

# REVUE DE PRESSE

8 mai 2024

**JOURNAUX** **PRESSE** **Radio** information  
télé  
*MÉDIAS* *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,  
la FCSSQ détient une licence autorisant une  
redistribution électronique restreinte de ce document.



**La Fédération**  
des centres de services  
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

**influence**



POLITIQUE

# Le gouvernement Legault songe à interdire les cellulaires à l'école

(Québec) Le gouvernement Legault songe à interdire les cellulaires dans les écoles lors du renouvellement de la « stratégie écran ». Une réflexion est en cours.

CHARLES LECAVALIER

## La Presse

« Sur les écrans, il y a une stratégie, comme vous le savez. Cette stratégie doit être renouvelée. On est en réflexion là-dessus », a indiqué le ministre de l'Éducation Bernard Drainville en point de presse mardi.

« C'est un sujet qui est très important, on le reconnaît. On n'a pas attendu pour agir, on a interdit les cellulaires dans les classes. Est-ce qu'il faut aller plus loin, on y réfléchit, on vous reviendra là-dessus », a-t-il ajouté.

Il réagissait à la demande du chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, qui le presse d'agir en ce sens. « Ce qui se passe à l'école, c'est de la responsabilité de l'école. Moi, ça ne me rajeunira pas, mais il y a eu une époque où il y avait des Game Boy qui étaient pas mal moins addictifs que ce qu'on a aujourd'hui en médias sociaux. Mais, à l'époque, c'était une interdiction formelle d'amener ces technologies-là à l'école, puis ça allait de soi », a-t-il dit en point de presse au matin.

## L'exemplarité de l'État

« Minimalement, le gouvernement, l'école, l'État doivent donner l'exemple et donner des conditions aux enfants qui leur donnent une chance d'être en santé et de ne pas avoir de retard d'apprentissage, parce que les rapports partout dans le monde sont assez clairs sur les conséquences », a affirmé le chef péquiste.

Il croit également qu'il faut « outiller » les parents et « les soutenir » pour les guider sur l'usage des écrans avec les enfants.

Bernard Drainville de son côté a toujours répété qu'interdire les écrans dans les écoles, ce qui inclue les tablettes numériques, par exemple, est excessif, car les élèves doivent se familiariser avec ces appareils technologiques qui font partie de nos vies.

# Drainville songe à bannir les cellulaires des écoles

Certaines directions d'établissements sont aussi en faveur de cette mesure

**Le ministre Bernard Drainville songe maintenant à interdire les cellulaires partout dans les écoles.**

**GENEVIÈVE LAJOIE  
ET DAPHNÉE DION-VIENS**  
Le Journal de Québec

Il y a trois semaines, le ministre de l'Éducation jugeait que le Québec n'était pas mûr pour bannir les téléphones intelligents des établissements scolaires du primaire et du secondaire.

Depuis, la position de Bernard Drainville a évolué.

« On a interdit les cellulaires dans les classes. Est-ce qu'il faut aller plus loin? On y réfléchit », a-t-il confié hier. Il a fait valoir que la stratégie de gouvernement sur l'utilisation des écrans chez les enfants doit être renouvelée.

Le chef du PQ, Paul St-Pierre Plamondon, veut élargir l'interdiction des

téléphones intelligents, déjà proscrits en classe, à la période du dîner et des pauses. Une idée qui chemine dans le réseau de l'Éducation.

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire estime qu'il s'agit d'une « bonne idée ».

« C'est une proposition plus audacieuse, mais qui risque de faire une réelle différence », affirme sa présidente, Kathleen Legault.

« Nos jeunes ont besoin de situations réelles pour se sociabiliser et quand ils n'ont pas de téléphone, ils se parlent. [...] Avec tous les enjeux de santé mentale, la socialisation doit occuper une plus grande place dans nos écoles », ajoute-t-elle.

## PLUS FACILE À GÉRER

Une interdiction complète serait par ailleurs « plus facile à gérer », puisque la gestion des appareils se ferait le

matin et le soir, plutôt que période par période.

Cette position est toutefois loin de faire l'unanimité, y compris dans les rangs des directions d'écoles.

## D'ABORD FAIRE L'ÉDUCATION

À l'Association québécoise du personnel de directions des écoles, on mise davantage sur « l'éducation et la bienveillance » plutôt que sur l'interdiction, indique son président, Carl Ouellet.

Dans les rangs des parents, les positions sont aussi partagées. La présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, Mélanie Laviolette, rappelle que les conseils d'établissements ont déjà la possibilité de restreindre l'utilisation des cellulaires à l'école.

Au Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, on se demande comment une telle interdiction pourrait être bel et bien respectée.



# Non aux écrans comme récompense

**DAPHNÉE DION-VIENS**

Le Journal de Québec

Un film au service de garde pendant les jours de pluie, des jeux vidéo sur la tablette en classe : l'utilisation des écrans comme récompense à l'école est décriée par des regroupements de parents.

« C'est inquiétant, parce que c'est très très très répandu de parquer des enfants au service de garde devant un écran, alors qu'il devrait y avoir un souci éducatif, c'est prescrit maintenant », affirme Sylvain Martel, porte-parole du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec.

L'utilisation des écrans dans les services de garde scolaires doit faire l'objet d'un meilleur encadrement, d'autant plus que ce sont surtout les plus jeunes enfants qui s'y retrouvent, ajoute-t-il.

À la Fédération des comités de parents, on remet aussi en question l'utilisation des écrans comme récompense, à la fois en classe et au service de garde. « On a de la difficulté avec ça », laisse tomber sa présidente, Mélanie Laviolette.

« Il faut que ça reste une exception » plutôt qu'une « activité facile », ajoute-t-elle.

## DES PARENTS SE MOBILISENT

À Drummondville, des parents se mobilisent d'ailleurs pour faire changer les choses.

Le comité de parents du centre de services scolaire des Chênes, qui a produit un avis à ce sujet, est en attente d'une réponse du conseil d'administration.

« Un écran, ça n'a pas sa place dans un service de garde, lance sa présidente, Marie-Pier Bessette. C'est choquant le temps d'écran que les élèves passent au service de garde. »

Les jeux de société et le gymnase devraient être priorités lors des jours de pluie et les écrans ne devraient pas être utilisés comme récompense en classe, ajoute-t-elle.

D'autres centres de services scolaires sont toutefois passés à l'action. À Victoriaville, celui des Bois-Francis a élaboré l'an dernier un guide qui explique pourquoi le temps d'écran en guise de récompense doit être évité.

Du côté du gouvernement Legault, la Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes, qui a été dévoilée en 2022, mise sur l'élaboration d'un cadre de référence qui sera destiné aux milieux éducatifs.

Lors de son élaboration, Québec avait toutefois renoncé à serrer la vis aux écoles en interdisant les écrans dans les services de garde.



**le journal  
de montréal**

## Aux parents d'assumer leurs responsabilités!

YASMINE ABDELFADEL

**Les écrans pour les jeunes sont devenus un enjeu politique, notamment grâce au Parti Québécois. Évidemment, les études sont formelles: les écrans sont nocifs pour le développement des jeunes. Ils favorisent la sédentarité, nuisent à la créativité et créent une dépendance si leur utilisation est incontrôlée.**

Cependant, il est impossible d'éliminer les écrans de notre société, car ils sont omniprésents dans toutes les sphères de notre vie. Que ce soit pour communiquer, travailler ou apprendre, les écrans sont incontournables. Alors, au lieu de simplement parler des dangers des écrans, ne devrions-nous pas plutôt apprendre à nos jeunes à en tirer profit de manière intelligente, plutôt que de passer un temps fou sur les réseaux sociaux?

Tout dépend de l'utilisation.

Lire sur une tablette, l'utiliser pour apprendre de nouvelles compétences, découvrir une passion, faire des activités numériques enrichissantes et sensibiliser les enfants aux dangers de la cyberintimidation, de la cybercriminalité et de la cyberpédophilie sont autant d'options à envisager. Les interdictions et les bannissements sont rarement efficaces. L'éducation et la sensibilisation sont les clés du succès à long terme, et cela relève de la responsabilité des parents, et non du gouvernement.

Est-ce trop demander aux parents de s'occuper de leurs enfants, de surveiller avec bienveillance ce qu'ils font, le temps qu'ils passent devant l'écran et de leur faire confiance?

Les boissons gazeuses

Prenons l'exemple des boissons gazeuses: il y a quelques décennies, les parents en achetaient pour leurs enfants sans se poser de questions, presque par automatisme. Aujourd'hui, rares sont les parents qui autorisent leurs enfants à en consommer, et ceux qui le font publiquement sont souvent critiqués. La société a compris que ces boissons ne sont pas saines, surtout pour les enfants, et les parents ont pris leurs responsabilités pour la plupart.

Personne n'a eu besoin de demander aux parents de prouver leur âge à la caisse pour acheter ces boissons, et le gouvernement n'a pas eu à légiférer à ce sujet.

Chaque fois que nos dirigeants s'immiscent dans l'éducation des enfants, la responsabilité parentale est mise de côté. Non, l'État n'a pas à interdire l'utilisation des écrans, à apprendre aux enfants à se brosser les dents ou à fixer l'âge d'utilisation des réseaux sociaux. L'État doit respecter l'autorité parentale et encourager l'adoption de modes de vie sains.

Politique

# Québec pourrait interdire les cellulaires dans les écoles primaires et secondaires

Par Simon Carmichael, Le Soleil

**Le gouvernement Legault songe à interdire les téléphones cellulaires dans ses écoles publiques. Il pourrait le faire lors de la révision de sa «stratégie écrans», a laissé entendre le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville.**

«Sur les écrans, il y a une stratégie, comme vous le savez. Cette stratégie doit être renouvelée, a glissé le ministre Drainville, questionné sur la proposition du Parti québécois (PQ), qui veut bannir les téléphones des écoles primaires et secondaires.

«On est en réflexion là-dessus», a révélé le ministre de l'Éducation, qui s'est souvent montré hésitant sur la question des écrans à l'école. Au début de l'hiver, il a tout de même formellement interdit les cellulaires dans les classes des écoles publiques.

Plus tôt en journée, Paul St-Pierre-Plamondon avait pressé Québec d'aller de l'avant avec une interdiction complète des téléphones cellulaires à l'école pour les élèves de niveaux primaires et secondaires.

«Il y a eu une époque où il y avait des Game Boy qui étaient pas mal moins addictifs que ce qu'on a aujourd'hui en médias sociaux, a rappelé le chef du PQ, interrogé sur la faisabilité de sa mesure. C'était une interdiction formelle d'amener ces technologies-là à l'école, puis ça allait de soi.»

Le dossier des écrans chez les jeunes est cher au chef péquiste, père de deux jeunes enfants. À plusieurs reprises, il a demandé au gouvernement Legault d'agir, s'inquiétant des impacts sur l'apprentissage et la capacité d'attention des jeunes.

En visite dans une nouvelle école de Québec, le premier ministre français, Gabriel Attal, avait soulevé les mêmes craintes.

«C'est une possible catastrophe sanitaire et éducative qui est devant nous», s'était-il inquiété, pointant «qu'à cinq ou six ans, un enfant passe autant de temps dans l'année devant un écran que dans la classe». François Legault lui avait répondu «qu'il faut aussi responsabiliser les parents».

L'utilisation des écrans chez les jeunes sera l'un des thèmes abordés lors du Congrès national de la CAQ, qui aura lieu le 25 mai.

## Politique

# Le Parti québécois veut sortir les cellulaires des écoles primaires et secondaires

Par La Presse Canadienne

**Les cellulaires sont interdits dans les classes des écoles primaires et secondaires publiques du Québec depuis cet hiver, mais le Parti québécois (PQ) croit qu'il faudrait faire un pas de plus pour limiter le temps d'écran des jeunes, en étendant cette interdiction aux pauses et aux récréations.**

Selon la formation, le principe qui devrait guider le gouvernement dans ce dossier est «la nécessité de sortir les écrans de l'école, autant que possible».

Ainsi, le PQ croit qu'il est essentiel de sortir les cellulaires des écoles primaires et secondaires, incluant pendant les pauses, comme cela se fait en France depuis 2018.

«Il faut que l'école québécoise soit exemplaire auprès de nos jeunes. Il faut que nos jeunes aient le goût de renouer avec les interactions qui ne sont pas virtuelles lors de leur présence à l'école, et cela inclut bien évidemment lors des pauses et lors des récréations», a souligné dans un communiqué le chef péquiste, Paul St-Pierre Plamondon, mardi matin.

La directive gouvernementale interdisant l'utilisation du cellulaire en classe est entrée en vigueur après la plus récente période des Fêtes. Elle proscrit l'utilisation du cellulaire dans les salles de classe des écoles primaires et secondaires, sauf à des fins pédagogiques spécifiques à la demande de l'enseignant.

Le PQ croit toutefois qu'il faudrait aller plus loin. Il soutient que «ne pas saisir l'urgence d'agir est une erreur» et soutient que le gouvernement de la Coalition avenir Québec «se traîne les pieds sur cette question».

## Majorité numérique

Par ailleurs, le PQ revient à la charge avec sa demande de mettre à l'étude la possibilité d'imposer une majorité numérique, qui pourrait rendre obligatoire l'atteinte d'un certain âge pour s'inscrire à un réseau social.

Encore une fois, la formation a cité l'exemple de la France, où les jeunes de moins de 15 ans auront besoin d'une autorisation parentale pour s'inscrire à un réseau social.

«L'idée de créer une majorité numérique à 14 ou 15 ans pour accéder aux réseaux sociaux doit être étudiée au Québec», a fait valoir le chef péquiste, qui propose de mettre en place une commission parlementaire qui se pencherait sur cette question d'ici la prochaine rentrée scolaire.

La semaine dernière, M. St-Pierre Plamondon a questionné directement le premier ministre François Legault à ce sujet à l'Assemblée nationale, et M. Legault a balayé l'idée.

«Bon, est-ce que je viens bien d'entendre le chef du PQ nous dire: "On devrait interdire les médias sociaux pour les enfants de moins de 14 ans?" C'est-tu ça qu'il vient de dire, là? Est-ce que j'ai bien entendu? C'est ça, sa suggestion?» a dit M. Legault.

Par le passé, M. Legault a également demandé la collaboration des parents pour qu'ils limitent le temps d'écran de leurs enfants.

# Le gouvernement Legault songe à interdire les cellulaires partout dans les écoles

La Presse Canadienne

**MONTREAL - Le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, songe désormais à interdire les téléphones cellulaires partout dans les écoles, et pas seulement en classe, comme c'est le cas actuellement.**

Sur les écrans, il y a une stratégie. (...) Cette stratégie-là doit être renouvelée. On est en réflexion là-dessus. C'est un sujet qui est très important, on le reconnaît, a déclaré M. Drainville lors d'une brève mêlée de presse à l'Assemblée nationale.

Mais bon, on n'a pas attendu pour agir, on a interdit les cellulaires dans les classes. Est-ce qu'il faut aller plus loin? On y réfléchit, on vous reviendra là-dessus, a-t-il ajouté.

Il s'agit là d'un changement de discours pour le ministre. Celui-ci subit depuis quelque temps les pressions du Parti québécois (PQ), qui prône l'adoption de plusieurs nouvelles mesures afin de limiter le temps d'écran des jeunes.

Selon le PQ, le principe qui devrait guider le gouvernement dans ce dossier est la nécessité de sortir les écrans de l'école, autant que possible.

Ainsi, la formation croit qu'il est essentiel de sortir les cellulaires des écoles primaires et secondaires, incluant pendant les pauses, comme cela se fait en France depuis 2018.

Il faut que l'école québécoise soit exemplaire auprès de nos jeunes. Il faut que nos jeunes aient le goût de renouer avec les interactions qui ne sont pas virtuelles lors de leur présence à l'école, et cela inclut bien évidemment lors des pauses et lors des récréations, a souligné dans un communiqué le chef péquiste, Paul St-Pierre Plamondon, mardi matin.

La directive gouvernementale interdisant l'utilisation du cellulaire en classe est entrée en vigueur après la plus récente période des Fêtes. Elle proscrit l'utilisation du cellulaire dans les salles de classe des écoles primaires et secondaires, sauf à des fins pédagogiques spécifiques à la demande de l'enseignant.

Le PQ croit toutefois qu'il faudrait aller plus loin. Il soutient que ne pas saisir l'urgence d'agir est une erreur et soutient que le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) se traîne les pieds sur cette question.

Majorité numérique

Par ailleurs, le PQ revient à la charge avec sa demande de mettre à l'étude la possibilité d'imposer une majorité numérique, qui pourrait rendre obligatoire l'atteinte d'un certain âge pour s'inscrire à un réseau social.

Encore une fois, la formation a cité l'exemple de la France, où les jeunes de moins de 15 ans auront besoin d'une autorisation parentale pour s'inscrire à un réseau social.

L'idée de créer une majorité numérique à 14 ou 15 ans pour accéder aux réseaux sociaux doit être étudiée au Québec, a fait valoir le chef péquiste, qui propose de mettre en place une commission parlementaire qui se pencherait sur cette question d'ici la prochaine rentrée scolaire.

La semaine dernière, M. St-Pierre Plamondon a questionné directement le premier ministre François Legault à ce sujet à l'Assemblée nationale, et M. Legault a balayé l'idée.

Bon, est-ce que je viens bien d'entendre le chef du PQ nous dire: On devrait interdire les médias sociaux pour les enfants de moins de 14 ans? C'est-tu ça qu'il vient de dire, là? Est-ce que j'ai bien entendu? C'est ça, sa suggestion? a dit M. Legault.

Par le passé, M. Legault a également demandé la collaboration des parents pour qu'ils limitent le temps d'écran de leurs enfants.



Réforme des contrats publics

## Des gains « fessiers », ou réalistes ?

MAXIME BERGERON

La Presse

**Jamais n'aurais-je pensé écrire les termes « sexy », « fessier » et « Loi sur les contrats des organismes publics » dans le même texte, mais il faut un début à tout.**

Alors voici. Suivez-moi bien.

En mars dernier, je vous révélais la réforme qui se trame à Québec pour revoir la planification des grands projets d'infrastructures<sup>1</sup>.

En gros : le gouvernement Legault veut moderniser ses façons de faire très rigides. Son objectif : réduire de 15 % la facture moyenne et accélérer de 25 % les délais de construction des écoles, routes, hôpitaux et réseaux de transport collectif.

**Il y en aura pour 150 milliards de dollars d'ici 10 ans, payés par vous et moi. Les gains qu'on nous laisse miroiter sont considérables.**

Après un long détricotage de plusieurs lois et règlements, et des discussions corsées entre cabinets politiques, le projet de loi pour enclencher cette réforme est prêt. Il sera déposé jeudi à l'Assemblée nationale.

Ce sera lourd et rébarbatif. Tout comme les débats qui suivront en commission parlementaire.

Mais au terme de cet exercice, Québec espère atteindre un état opposé : celui de la légèreté.

Le gouvernement compte assouplir, et pas à peu près, ses processus d'attribution de contrats. Redevenir « sexy » auprès des entreprises de construction qui lui ont tourné le dos ces dernières années, pour reprendre l'expression de Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures.

De quoi soulever bien des espoirs et quelques inquiétudes.

Jonatan Julien m'a exposé en entrevue les grandes lignes de cette réforme, pilotée avec sa collègue du Trésor, Sonia LeBel.

**Il ne s'en cache pas : cette « mini-révolution » réjouit au plus haut point les gens de l'industrie de la construction. Ils « font la vague », m'a-t-il dit.**

Lui aussi.

M. Julien qualifie ces changements de « gagnants-gagnants », dans la mesure où ils devraient entraîner plus de concurrence dans les appels d'offres publics. L'État y trouvera son compte, les entrepreneurs aussi, tout comme les contribuables.

Dans un monde idéal, bien entendu.

La stratégie qui sera dévoilée jeudi, en même temps que le dépôt du projet de loi, est répartie en quatre axes et 17 mesures. Elle ratisse très large. Trop, même, diront certains critiques. « On est allé le plus loin qu'on pouvait aller », avance le ministre.

L'un des grands piliers touchera les modes de réalisation « collaboratifs et alternatifs ». Québec entend intégrer les entreprises soumissionnaires plus tôt dans la phase d'élaboration des projets d'infrastructures, pour déterminer des concepts – et des prix – plus réalistes dès le départ.

À l'heure actuelle, les entrepreneurs doivent en général se plier aux demandes très strictes des donneurs d'ouvrage publics, sans pouvoir apporter leur grain de sel à la réflexion. Ils ajoutent dans leurs soumissions une marge copieuse pour pallier les imprévus, qui fait gonfler la facture à tout coup.

Québec veut ainsi suivre la tendance adoptée par plusieurs pays, et ailleurs au Canada, vers des modes d'attribution de contrats plus souples. Le principe se défend très bien.

Jonatan Julien assure que les économies estimées ne sortent pas d'un chapeau. Il croit même avoir joué

« fessier », soit de façon prudente, en laissant miroiter des gains en argent et en temps de 15 % à 25 %.

La Société québécoise des infrastructures (SQI) a fait un projet pilote « hyper-probant » avec un programme de 13 écoles secondaires assez similaires. Quatre d'entre elles ont été construites selon un mode « alternatif », tandis que les autres ont été faites à la sauce traditionnelle.

**Bilan des courses : les quatre écoles réalisées en collaboration avec les entrepreneurs ont été livrées en 29 mois, contre 38 mois en moyenne pour l'ensemble des écoles de ce programme (-24 %). Leur coût moyen a été de 7270 \$ le mètre carré, contre 8600 \$ le mètre carré (-15 %).**

Des gains reproductibles à large échelle, croit le gouvernement.

Gros pari.

Jonatan Julien le reconnaît : ce qui fera foi de tout sera la planification de cette montagne de projets publics à venir.

Dans le transport collectif, cela passera par une nouvelle agence. La création de cette structure fera l'objet d'un projet de loi distinct, qui sera lui aussi déposé jeudi par la ministre des Transports, Geneviève Guilbault. Le scepticisme est grand.

À l'échelle de l'appareil gouvernemental, Jonatan Julien dit que son ministère agira comme « tour de contrôle » pour déterminer quels projets d'infrastructures seront priorités. Cet exercice de planification passera entre autres par une meilleure connaissance des capacités de l'industrie de la construction dans chaque région.

Une industrie, faut-il le rappeler, qui sera aussi sollicitée à fond par Hydro-Québec, avec ses 130 milliards en projets prévus d'ici 2035.

La cadence sera dure à suivre, même si la réforme Julien-LeBel devait porter ses fruits.



# LES SYNDIQUÉS REJETTENT DE PLUS EN PLUS LES ENTENTES DE PRINCIPE, SELON DES EXPERTS

ROSA SABA, LA PRESSE CANADIENNE

**Les travailleurs syndiqués se sentent de plus en plus encouragés à rejeter les ententes de principe alors qu'ils luttent pour rejoindre les rangs de ceux qui bénéficient de la récente vague de hausses salariales, de l'avis d'experts.**

« Il est assez clair pour moi qu'il y a une augmentation du nombre de travailleurs qui rejettent les accords recommandés par leurs comités de négociation », soutient Barry Eidlin, professeur agrégé de sociologie à l'Université McGill.

C'est le signe que leurs attentes ont considérablement augmenté au cours des dernières années, évoque-t-il, et le symptôme d'une attitude plus militante de la part des travailleurs syndiqués. Au cours du week-end, les travailleurs d'une usine de chocolat Nestlé à Toronto ont déclenché une grève après avoir refusé une entente de principe avec le chocolatier.

Le président de la section locale d'Unifor qui les représente, Eamonn Clarke, a remarqué qu'il est plus difficile de nos jours de faire adopter un accord de principe par les travailleurs. « Nous avons présenté de bons contrats aux membres, et ils les ont refusés ou à peine adoptés », dit-il. Le coût de la vie a considérablement augmenté, tout comme les attentes des travailleurs, souligne M. Clarke.

Au cours d'une négociation contractuelle typique, une équipe de négociation syndicale rencontre des représentants de l'entreprise pour parvenir à une entente. Une fois que les deux parties ont accepté les conditions, le syndicat présente cet accord de principe à ses membres, qui doivent voter pour l'accepter avant qu'il ne soit finalisé.

Au Québec récemment, plusieurs groupes de syndiqués ont rejeté des ententes de principe entérinées par leur bureau de direction, le dernier en date étant Airbus, où les syndiqués l'avaient rejetée dans une proportion de 68 % fin avril. Un peu plus tôt ce mois-là, les membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec

(FIQ) avaient voté à 61 % contre l'entente appuyée par leur syndicat.

## PLUSIEURS FACTEURS

Les refus étaient peu nombreux au cours des années précédentes, indique Larry Savage, professeur au département d'études sociales de l'Université Brock, en Ontario.

« Ils semblent tout simplement beaucoup plus courants de nos jours, alors que les travailleurs se battent pour progresser dans le contexte de la crise du coût de la vie », affirme-t-il, tout en soulignant que le gouvernement ne dispose pas de données sur les votes sur les ententes de principe.

L'inflation est bien sûr un facteur majeur de cette volonté accrue de riposte, alors que les Canadiens sont aux prises avec une inflation à deux chiffres par rapport à il y a quelques années.

Mais il y a aussi le resserrement du marché du travail qui donne plus de poids aux travailleurs, la pandémie qui met en lumière des « inégalités dramatiques » et une tendance de plusieurs décennies de la domination des employeurs, ce qui a conduit à une érosion des salaires et de bons emplois, analyse M. Eidlin.

« Ces choses ont toutes contribué à une augmentation du militantisme syndical, admet M. Savage. Et je pense que vous voyez ce militantisme se manifester à travers des grèves, mais aussi à travers des accords de principe rejetés. »

Il y a aussi ce que M. Eidlin appelle « l'effet de démonstration ». Voir d'autres refus et grèves très médiatisés porter leurs fruits – comme chez Metro en Ontario, les travailleurs portuaires en Colombie-

Britannique et ceux du secteur public au Québec l'année dernière – montre aux travailleurs que dire « non » à un accord jugé insatisfaisant est une option réaliste, fait-il valoir.

« Je pense que ces éléments réunis ont créé la situation actuelle et ont accru les attentes des travailleurs, mais les ont également rendus plus disposés à se battre pour répondre à ces attentes accrues », expose M. Eidlin.

— Avec La Presse

## Éducation

# Loi 21 chez les enseignants: le syndicat «remet les pendules à l'heure»

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

Quelques jours après qu'une trentaine de ses membres aient signé une lettre ouverte pour condamner la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) face à son intention de contester le recours à la disposition de dérogation avec la Loi sur la laïcité de l'État, le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) a tenu une rencontre avec ses dizaines de délégués lundi soir dans l'espoir de «remettre les pendules à l'heure».

Souhaitant donner «l'heure juste», le SEO affirme que les récentes sorties dans les médias contribuent à la désinformation.

«Malheureusement, certains font appel aux médias conventionnels pour propager une nouvelle sans l'avoir validée au préalable. Est-ce par méconnaissance? Est-ce pour faire valoir des positions personnelles? Néanmoins, c'est ce qui s'est produit vendredi dernier, le 3 mai, alors que vingt-six de nos collègues, membres du SEO, signaient collectivement une lettre rédigée par l'un d'eux, mentionne un document interne dont *Le Droit* a obtenu copie. La désinformation qui est à l'honneur dans ces deux sorties médiatiques nous porte à croire à de la médisance de la part de certains d'entre eux.»

Le syndicat affilié à la FAE ajoute, dans une note présentée en assemblée générale des délégués, qu'il avait «la responsabilité de faire le point afin d'outiller l'ensemble des personnes déléguées des établissements» sur son territoire, qui compte quelque 90 établissements répartis dans trois centres de services scolaires (des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Coeur-des-Vallées).

«Vous aurez compris que la complexité de ce dossier exige une bonne compréhension de l'ensemble des éléments qu'il regroupe afin d'éviter que des informations erronées circulent tous azimuts. L'utilisation des réseaux sociaux amène une tout autre dimension à la validation de l'information avant qu'elle ne soit publiée, spécifie-t-on. On a qu'à penser à tout ce qui y a été véhiculé dans le contexte de la GGI et de l'adoption de l'entente de principe au cours de la récente négociation nationale.»

## Un dossier de longue date

Dressant un historique de toutes les dates clés dans le dossier de laïcité au Québec depuis de nombreuses années — on y rappelle que la position actuelle de la FAE «est le fruit d'une longue démarche qui date de la commission Bouchard-Taylor» en 2007 et 2008 —, le SEO indique qu'il y a des nuances importantes dans ce débat.

**Le syndicat a rappelé à ses délégués que l'intention d'en appeler du jugement de la Cour d'appel rendu en février dernier pour se tourner vers une permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada, qui a fait «couler beaucoup d'encre» depuis la fin avril, n'est pas un désaveu complet de la loi 21, loin de là.**

«Est-ce que cette décision signifie que la FAE souhaite l'abolition de la loi 21 ou encore de la clause nonobstant? Ce n'est pas la position de la Fédération bien que plusieurs sorties dans les médias ou encore sur les réseaux sociaux affirment le contraire, ce qui a eu pour effet de soulever des réactions au sein de nos membres, précise-t-on. Selon nous, il est essentiel que les personnes déléguées du SEO détiennent toutes les informations nécessaires à la compréhension de ce dossier très polarisant.»

Le syndicat rappelle que le débat sur laïcité en soi a déjà eu lieu entre les membres de la FAE au fil des dernières années et que l'objectif de la démarche actuelle n'est pas de le redémarrer, mais «bien de (leur) fournir les outils nécessaires et la bonne information afin d'interagir dans chacun des milieux respectifs».

En annexe du document, le SEO énumère — au moment où des critiques se font entendre sur la non-consultation des membres — toutes les décisions prises par la FAE en lien avec la laïcité ces dernières années.

«Il est essentiel pour nous de relater d'autres faits afin de mieux saisir la démarche actuelle de la FAE. En aucun cas, cette dernière vise l'abolition de la Loi 21 ni de la clause dérogatoire. La FAE a non seulement la responsabilité de défendre les droits fondamentaux de ses membres, mais elle en a l'obligation, rappelle-t-on. Dans une société de droit, libre et démocratique, on ne devrait pas accepter que les gouvernements suspendent nos droits fondamentaux sans que ceux-ci ne démontrent, au préalable, qu'il y a un objectif réel et urgent à atteindre.»

La clause dérogatoire, l'élément principal contesté par l'organisation syndicale, permet l'adoption d'une loi sans en respecter certains critères de la Charte canadienne des droits et libertés. En utilisant la clause dérogatoire, aussi appelée clause nonobstant, le gouvernement fédéral ou les provinces et territoires peuvent exceptionnellement adopter une telle loi.

La loi 21, rappelons-le, interdit entre autres aux employés de l'État en position d'autorité — notamment

les enseignants, les directions d'établissement scolaire et les agents de la paix — de porter des signes religieux comme le voile musulman, le turban sikh, la kippa juive et les croix chrétiennes.

L'Assemblée nationale a adopté cette loi sous bâillon en juin 2019.

### **Indignation et malaise**

La semaine dernière, dans une lettre envoyée à certains médias dont *Le Droit*, des enseignants ont exprimé leur mécontentement face à l'intention de la FAE de cogner à la porte de la Cour suprême dans ce dossier, les démarches ayant jusqu'ici coûté plus d'un million de dollars.

«Qui eût cru que la grève que nous avons menée ne soit finalement pas l'événement qui ait suscité chez nous, enseignants de la FAE, le plus d'indignation? La FAE refait les manchettes, mais cette fois, à notre grand découragement, ce n'est pas pour de meilleures conditions d'enseignement ni de meilleures conditions d'apprentissage et ce n'est surtout pas pour remplir un mandat que nous leur avons confié», mentionnait-on notamment dans la missive.



## Enseignement musical

# J'ai joué Beethoven

Le 26 avril dernier, des élèves de l'école primaire des Prés-Verts, du programme musique-études de La Camaradière et de l'orchestre de chambre du cégep de Sainte-Foy ont présenté le concert *Écophonik* devant un Palais Montcalm rempli.

FRANÇOIS-OLIVIER LOIGNON

Enseignant de musique, musique-études La Camaradière, et étudiant au doctorat en éducation musicale\*

Parmi les nombreux moments mémorables de cette soirée, il y a eu la performance de l'orchestre symphonique du programme musique-études de La Camaradière et du cégep de Sainte-Foy qui ont fait résonner le 4<sup>e</sup> mouvement de la *Symphonie n° 5* de Beethoven que j'ai eu l'honneur de diriger. Et à la suite de leur incroyable prestation, après avoir donné les accords finaux, j'ai eu le plaisir de voir les étoiles de fierté et d'émerveillement dans leurs yeux.

**« J'ai joué Beethoven dans un Palais Montcalm rempli. » Cette phrase que je pouvais lire sur leur visage. Cette phrase qui est si lourde de sens.**

« J'ai joué Beethoven. » Une œuvre qu'on destine habituellement à des étudiants en musique au minimum, sinon à des professionnels. En plus d'être un gage de leur talent musical, c'est un témoin de leur persévérance et de leurs progrès.

« J'ai joué Beethoven. » Une réalisation qui les a poussés à développer une discipline, une volonté de se dépasser. Cette motivation qui a travaillé leur résilience et qui leur a fait acquérir des méthodes de travail pour parvenir à franchir les difficultés d'un tel défi.

« J'ai joué Beethoven. » Cette phrase qui témoigne de l'esprit d'appartenance qu'ils ont dû développer pour traverser cette épreuve musicale ensemble. Cette aventure qui leur a fait acquérir la compréhension de l'importance du rôle de chacun dans une société et le fait qu'en travaillant ensemble, on peut réaliser de grandes choses quand tous remplissent leur rôle. Cette compréhension développe leur empathie pour les défis de l'autre et les pousse à l'entraide.

L'entraide, l'empathie, le sentiment d'appartenance, la discipline et la résilience. Des bénéfices qu'apporte la pratique orchestrale à nos jeunes. Parce que c'est aussi ça, jouer Beethoven en orchestre : pas seulement le

développement d'aptitudes musicales, mais le développement de qualités humaines qui contribuent, par l'entremise du jeu orchestral, à faire de meilleurs citoyens, de meilleurs humains. Le concert est d'ailleurs né d'un projet entrepreneurial d'une classe de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année de l'école des Prés-Verts.

### Des bénéfiques sous-estimés

Malheureusement, quand on regarde la situation de l'enseignement musical au Québec, beaucoup d'institutions ne comprennent pas ces bénéfiques si simples, mais tellement immenses. Par manque de volonté, par méconnaissance et simplement parce qu'on voit la musique comme « une petite matière qui coûte cher », on en vient à couper la musique. On réduit des locaux, on diminue le temps accordé à la matière, on diminue les ressources financières, on laisse les instruments tomber en désuétude ou on enlève des enseignants. Et c'est là une des plus grandes tragédies de notre système d'éducation.

Alors, comme je l'ai dit aux parents dans mon discours du 26 avril, continuons à défendre et à préserver nos orchestres scolaires (et même à les propager, comme l'a dit mon collègue). Continuons d'exiger que nos enfants aient accès aux bénéfiques immenses et immesurables de ces ensembles. Continuons d'exiger qu'on investisse dans nos orchestres plutôt que de les voir comme une dépense.

**Parce que pour en arriver à une performance comme celle du concert *Écophonik*, ça commence par le violon qui grince, la trompette qui craque et la clarinette qui couine au fond de la maison.**

Ça commence par ces sons horribles qui viennent bousculer notre quotidien, mais qui se transforment en beauté si on y met du temps et de la patience.

Mais en y investissant, ça nous donnera de plus en plus d'élèves qui pourront clamer, devant un Palais Montcalm rempli : « J'ai joué Beethoven. »

**\* L'auteur est également directeur musical de l'Harmonie de la relève de la Capitale et de l'Ensemble philharmonique de la Capitale.**

# UN ENSEIGNANT DE LÉVIS ACCUSÉ À CALGARY

## IL EST ACCUSÉ D'AGRESSION SEXUELLE SUR UNE MINEURE

**AGENCE QMI | Un quinquagénaire de Lévis qui enseignait dans une école francophone de Calgary au début des années 2000 a été formellement accusé d'agression sexuelle pour avoir profité de son autorité sur son élève de 14 ans, après qu'elle l'eut finalement dénoncé 20 ans plus tard.**

«Au Canada, il n'y a pas de limite de temps pour signaler une agression sexuelle. Toute personne qui croit être victime d'une agression sexuelle est encouragée à le signaler, même si de nombreuses années se sont écoulées depuis l'incident », a spécifié la police de Calgary par communiqué.

Lundi, le corps policier a annoncé avoir passé les menottes aux poignets de Mario Joseph Denis Arsenault, 54 ans, accusé d'exploitation et d'agression sexuelle sur une adolescente de 14 ans, entre les années 2000 à 2003, peut-on lire.

## COMPARUTION À VENIR

L'homme de Lévis enseignait à l'école francophone Sainte-Marguerite-Bourgeoys au moment où il aurait utilisé son statut d'autorité et de confiance pour développer une relation inappropriée avec la jeune victime, et ce, durant plusieurs années.

Selon la police locale, les agressions sexuelles seraient survenues à la fois dans le véhicule et dans la résidence de l'accusé.

Ce n'est que l'an dernier que la victime aurait décidé de prendre la parole pour dénoncer l'enseignant, employé par l'établissement entre 2000 et 2017, selon un porte-parole du district scolaire Franco- Sud, Antoine Begin, au Calgary Herald.

Mario Joseph Denis Arsenault devrait comparaître le 6 juin prochain.

# Les récréations font partie des tâches assignées des enseignants, tranche la Cour d'appel

Par Solveig Beaupuy, Le Quotidien

**Le temps des pauses et de récréations fait bel et bien partie des 27 heures de tâches assignées des enseignants, statue la Cour d'appel du Québec, et non des cinq heures de tâches de nature personnelle.**

«On est vraiment contents de cette décision. Tout ce qui peut permettre de donner de l'air aux enseignants, on prend», a mentionné le président du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, Jean-François Boivin.

Alors que le Centre de services scolaire (CSS) des Rives-du-Saguenay voulait inclure les temps de pauses et de récréations dans les cinq heures de tâche de nature personnelle (TNP) allouées aux enseignants, qui leur servent à la correction et à la préparation des cours, la Cour d'appel du Québec a plutôt statué que ces modalités faisaient partie des 27 heures de tâche assignée, comme ça a toujours été le cas.

L'Entente locale 2010-2015 prévoyait, dans les modalités de distribution des heures de travail, que les temps de pauses et de récréations faisaient partie intégrante des 27 heures de tâche assignée (TA) de l'enseignant.

Le travail d'un enseignant se décompose en trois parties :

Les tâches éducatives, qui comprennent les cours et toutes les activités avec les élèves. Elles représentent environ 20 heures par semaine.

Les tâches assignées par la direction, ce qui comprend des rencontres et la présence à des comités, ce qui représente près de sept heures par semaine.

Les tâches de nature personnelle, qui consistent en la préparation des cours et en la correction, et pour lesquelles les enseignants consacrent cinq heures par semaine.

Matière locale ou nationale?

Mais le 29 novembre 2016, le CSS des Rives-du-Saguenay décide, en raison de l'Entente nationale 2015-

2020, que ces dispositions ne sont plus incluses dans la TA, mais plutôt dans les cinq heures de travail de nature personnelle (TNP), et que l'Entente locale prendra fin à compter de l'année scolaire 2017-2018. Six centres de services scolaires à l'échelle de la province étaient concernés, dont trois des quatre CSS de la région, à savoir le CSS de La Jonquière, du Lac-Saint-Jean et des Rives-du-Saguenay.

Le syndicat de l'enseignement du Saguenay a donc déposé un grief collectif dans lequel il demandait le rejet de la dénonciation patronale, parce que «contraire à la convention collective et à l'Entente locale, arbitraire, abusive et non fondée en fait et en droit».

Le 27 août 2019, un Arbitre, Me Jean-Yves Brière, a été mandaté pour déterminer si les temps de pauses et de récréations relevaient d'une matière locale ou d'une matière nationale. Dans ses conclusions, l'arbitre est arrivé au postulat que la dénonciation du CSS était contraire à l'Entente locale.

Mais le 29 octobre 2021, le juge Pilote de la Cour Supérieure a conclu que cette sentence arbitrale était déraisonnable et donnait raison au CSS des Rives-du-Saguenay.

«Si ça fait partie des tâches assignables et qu'on enlève toutes les pauses et les récrés, on peut juste être assignés 4 h 30. Mais si ça fait partie des tâches de nature personnelle, l'enjeu, c'est qu'on pouvait être assigné 2 h 30 de plus par semaine», indique Jean-François Boivin. Une telle disposition signifierait également que les enseignants auraient moins de temps alloué pour préparer leurs cours et corriger les devoirs.

«La très grande majorité des enseignants vont travailler plus de cinq heures pour accomplir leur tâche de nature personnelle, ce qui comprend les appels avec les parents, les rencontres, la correction et la préparation des cours par exemple. Si on est assigné plus souvent par la direction, ça nous donne moins de temps pour faire la correction. Et pour un jeune enseignant qui commence tout juste, cinq heures de préparation, ce n'est déjà pas beaucoup», continue-t-il.

Retour à la première disposition

Le Syndicat a donc fait appel de ce dernier jugement et le juge Gagnon, accompagné des juges Gagné et Courmoyer, en sont venus à la conclusion que la Sentence arbitrale était tout à fait justifiée et ils ont infirmé le jugement du 29 octobre 2021 rendu par la Cour Supérieure.

«J'estime donc que le processus décisionnel suivi par l'arbitre qui a conduit à sa conclusion selon laquelle la disposition locale 8-5.05.02 b) a été légitimement négociée et agréée par les instances locales compétentes d'avère logique et tout à fait défendable au regard des contraintes factuelles et juridiques auxquelles il était confronté», peut-on lire dans la décision rendue le 6 mai dernier.

Malgré ce grief qui date de 2016, le Syndicat s'est mis à l'abri avec une ordonnance de sauvegarde et les enseignants ont toujours gardé les mêmes modalités de distribution des heures de travail, et la contestation du CSS n'a eu aucun impact dans leur quotidien.

ICI  RADIO-CANADA

## Le conflit de travail s'envenime chez Autobus Voltigeurs, à Drummondville

JEAN-FRANÇOIS DUMAS

En pleine cinquième semaine de grève générale illimitée, les chauffeurs d'Autobus Voltigeurs, à Drummondville, ont manifesté une fois de plus devant les bureaux de leur employeur, Sogesco, mardi. Ils étaient accompagnés de leurs collègues d'Autobus des Cantons, également en grève et qui ont le même employeur.

Ils ont tenté de rencontrer des membres de la direction pour leur rappeler leur désir de négocier. L'employeur leur aurait fermé la porte au nez en les ignorant, ont-ils raconté.

Pour les syndiqués et le père d'un des 1500 élèves privés de transport dans la région depuis des semaines, il s'agit d'un manque de respect inacceptable.

C'est choquant! Pendant que la population, que les enfants sont privés du service, Sogesco ne daigne même pas donner de date de négociation pour qu'on puisse régler la problématique, déplore le président du Conseil central de l'Estrie, Denis Beaudin.

Comme tous les parents, on paye des taxes scolaires. Ce matin, je voulais vérifier ce qu'il en était. On a vraiment aucune possibilité de parler à qui que ce soit de la direction. Tout le monde se renvoie la balle et il n'y a personne à qui je peux parler, déplore le père de famille.

Selon le président du Syndicat d'Autobus Voltigeurs, Jean-Guy Picard, le conflit s'envenime. Il aurait été blessé à l'épaule après avoir été heurté à trois reprises lundi par un travailleur non syndiqué qui était au volant d'un autobus de son employeur. Un geste inacceptable, selon lui. Les gens qui étaient à côté de moi ont réussi à se tasser, mais je regardais ailleurs. Il m'est rentré dedans. Il n'est pas rentré qu'une seule fois. Quand il a vu que je ne bougeais pas, il est rentré une autre fois et une autre fois.

Ce dernier portera plainte à la Sûreté du Québec mardi après-midi.

Il exhorte une fois de plus la direction de l'entreprise à négocier de bonne foi.

Au moment d'écrire ces lignes, Sogesco n'avait pas donné suite à notre demande d'entrevue.

ICI  RADIO-CANADA

## Une cinquième séquence de grève pour les chauffeurs scolaires de Pointe-Aux-Outardes

RADIO-CANADA

Le Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-aux-Outardes CSN entame mardi soir une cinquième séquence de grève. Près de 600 élèves du primaire et du secondaire seront touchés par la grève d'une durée de 48 heures.

Sans contrat de travail depuis le 30 juin 2022, les chauffeurs syndiqués déplorent la lenteur des négociations avec leur employeur. La question des salaires est au cœur du litige, selon le président du Conseil central de la Côte-Nord-CSN, Guillaume Tremblay.

Malgré les négociations, le moral des chauffeurs d'autobus demeure positif, selon le président du Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-aux-Outardes CSN et conducteur, Mario Ouellet.

Le moral est encore bon, car on sait qu'on va avoir une rencontre le 16 mai prochain avec l'employeur, Sogesco, et un conciliateur, souligne-t-il.

Ce dernier rappelle toutefois que le syndicat, qui regroupe 17 membres, s'est doté d'un mandat de grève illimitée.

*On ne fait pas ça de gaieté de cœur, donc on espère ne pas avoir à se rendre là*

- Mario Ouellet, président du Syndicat des chauffeurs scolaires de Pointe-aux-Outardes CSN

Une autre séquence de grève est prévue avant la rencontre avec la direction de Sogesco. La suite des choses va dépendre de l'issue de cette rencontre, conclut Mario Ouellet.

ICI  RADIO-CANADA

## Grève d'un mois à venir des chauffeurs d'Autobus Camille Mailloux RDL

RADIO-CANADA

La fin de l'année scolaire s'annonce compliquée pour bien des élèves des Centres de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs. Le Syndicat du transport de la région Grand-Portage, qui représente les 40 chauffeurs d'Autobus Camille Mailloux RDL, a annoncé que ses membres seront en grève du 22 mai au 18 juin inclusivement.

L'avis de grève a été transmis mardi au ministère du Travail.

Ainsi, 26 circuits du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et quatre circuits du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs seront touchés par cette nouvelle séquence de grève. 2000 élèves se retrouveront à nouveau privés de transport scolaire.

Le mois dernier, les 40 chauffeurs, représentés par la CSN, avaient débrayé pour cinq jours afin de réclamer de meilleurs salaires. Le syndicat du transporteur scolaire avait ouvert la porte à de nouvelles journées de grève. Leur convention collective est échue depuis juin 2023.

En moyenne, un chauffeur d'autobus scolaire au Québec gagne près de 25 000 \$ par année.

ICI  RADIO-CANADA

## Un élève met sur pied un local de musique à l'École Le Tremplin

ALEXANDRE PAINCHAUD  
MARILYN MARCEAU

Les élèves de l'École Le Tremplin, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, ont maintenant accès à un local de musique. L'initiative d'un finissant de cette école secondaire fait le bonheur de nombreux passionnés de musique.

Ludovic Goyette, un élève de 5e secondaire, a consacré ses fins de semaine et ses soirées à travailler sur le projet. C'était un manque à mon école, estime-t-il.

Avant l'inauguration du nouveau local, les élèves devaient pratiquer à l'auditorium et ne pouvaient pas y laisser leurs instruments. Je peux me pratiquer à l'école tout le temps, tous les jours, se réjouit aujourd'hui Ludovic Goyette.

Le local est doté de nombreux instruments comme une batterie, des guitares et un piano.

Le local vacant a été réaménagé par Ludovic Goyette. C'est lui qui a ramassé des tabourets qui étaient usagés, il les a amenés chez eux, il les a décapés, il les a repeints avec les moyens du bord pour que ça fasse

propre, raconte la technicienne en loisir de l'école, Anick Lauzier.

Il y a tout le temps du monde, puis durant la pause du midi, le local est occupé du début à la fin, témoigne l'enseignant d'anglais, Patrice Moore. Je trouve que ça met vraiment plein de vie dans notre école, ajoute Anick Lauzier.

Malgré l'absence d'une concentration musicale, la direction remarque un intérêt grandissant pour la musique. Des cours parascolaires seront d'ailleurs offerts dans ce nouveau local après les heures de classe.

ICI  RADIO-CANADA

## Un premier livre en librairie pour des élèves de première année

LAURIANE BOUDREAU

Les élèves de première année de l'école primaire Notre-Dame-du-Sourire étaient fiers lundi de présenter le livre qu'ils ont écrit et illustré dans le cadre d'ateliers d'écriture. Chacun de leur récit sera disponible pendant près de trois semaines à la librairie Le Kiosque du Quartier à Arvida.

Les jeunes auteurs étaient ravis de dévoiler leur création sur laquelle ils ont travaillé toute l'année. Parents et même grands-parents, une vingtaine de personnes se sont déplacées pour le dévoilement des livres.

Même si l'exposition prend généralement place à la bibliothèque de l'école, l'enseignante du groupe a franchi un pas de plus.

J'ai eu un petit *flash* et je me suis dit on va faire un lien avec la communauté et on va rendre ça encore plus motivant pour les enfants. Moi j'ai vu la réaction différente entre je présente mon livre dans une bibliothèque par les années passées et là mon livre va pouvoir aller dans une librairie, a partagé l'enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sourire, Mélanie Gagnon.

Tous les enfants formaient un cercle à l'entrée du commerce. Chacun a présenté son livre et certains l'ont même lu devant tout le monde.

Mélanie Gagnon a expliqué aux familles tout le processus d'écriture. Elle a d'ailleurs présenté sa pancarte servant à apprendre aux enfants les étapes de création d'une histoire.

Ancienne enseignante et aujourd'hui propriétaire de la librairie Le kiosque du quartier, Valérie Potvin n'a pas été difficile à convaincre de participer au projet. Elle constate qu'encourager les plus jeunes à créer un livre avec leur propre histoire laisse place au développement de leurs compétences.

La lecture et l'écriture, c'est le pilier le plus important au premier cycle pour favoriser la réussite scolaire. Je pense

que de voir qu'ils peuvent venir à la librairie de quartier qui est tout près de leur école, de voir tous les livres qu'on a, puis de se sentir avec le sentiment d'appartenance à la librairie puisque leur livre va rester ici pendant quelques semaines, je pense que ça va juste leur donner encore plus le goût de lire et d'écrire et de s'émerveiller à ce monde, a mentionné Valérie Potvin.

Les élèves ont eu du plaisir à participer aux ateliers d'écriture. Beaucoup ont pu laisser libre cours à leur créativité.

Je trouve ça vraiment *fun*. Quand j'ai commencé, j'étais comme, youpi, j'ai hâte de faire ça, j'étais vraiment excité, a exprimé un élève de première année de l'école Notre-Dame-du-Sourire.

Plusieurs se sont inspirés de leur vie personnelle pour mettre sur pieds leur histoire. À la fin de la présentation en groupe, les enfants ont accouru vers leur famille pour montrer leur talent d'auteur.

*De voir dans leurs yeux tout l'émerveillement, la fierté qu'ils ont, c'est comme si c'était mission accomplie parce que je crois que je leur ai donné tout le plaisir d'écrire et de lire.*

- Mélanie Gagnon, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sourire

Depuis septembre, Mélanie Gagnon conserve tout ce qui est écrit par ses élèves. Après avoir lu leur première histoire, les jeunes écrivains ont constaté rapidement les pas de géant qu'ils ont faits.

# Cours annulés pour une deuxième journée à l'école secondaire des Grandes-Rivières

Selon l'établissement, « une désinfection » est en cours et l'accès aux lieux est interdit.

Radio-Canada

Les cours sont annulés lundi et mardi à l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau à Dolbeau-Mistassini, en raison d'un incendie. Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets confirme qu'il n'y a aucun blessé.

Selon le centre de services scolaire, les élèves ont été évacués sur le terrain à l'extérieur de l'école quand l'incendie s'est déclaré.

Le directeur du service de sécurité incendie de la ville de Dolbeau-Mistassini et du secteur Est de la MRC de Maria-Chapdelaine, Daniel Cantin a indiqué que la thèse du feu d'origine criminelle a été écartée.

« La cause la plus probable ça serait une batterie qui serait sur un chargeur qui aurait pris feu pendant l'heure du midi. Ça s'est propagé au mur de la partie du magasin et dans l'entretoit », a-t-il dit, en ajoutant que l'opération a pris fin vers 16 h.

L'épreuve unique de français des élèves de la 5e secondaire, qui devait avoir lieu mardi, est reportée. La date de reprise sera annoncée lorsqu'elle aura été confirmée par le ministère de l'Éducation.

L'administration invite les parents à surveiller leurs courriels et la page Facebook du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour connaître les modalités de réouverture.

## Désinfection en cours

Dans un message publié en soirée sur sa page Facebook, l'école secondaire des Grandes-Rivières, Jean-Dolbeau a précisé qu'« une désinfection » est en cours et l'accès aux lieux est interdit.

Des informations vous seront communiquées demain, au courant de la journée, quant au moment où il vous sera possible de venir chercher vos effets personnels, peut-on lire dans le message.

Sherbrooke

## Utiliser le sport comme un outil d'inclusion

Par Annie St-Onge Marchand, La Tribune

**Plus de 200 jeunes de classes adaptées du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke ont participé à la deuxième édition de la manifestation d'athlétisme adapté, mardi à l'Université Bishop's. Un événement d'exception pour ces élèves.**

«C'est une journée où ils peuvent se sentir inclus, faire partie d'un groupe et faire partie d'un rassemblement auquel les jeunes au régulier ont accès souvent durant l'année scolaire», affirme Madeleine Sinclair, coordonnatrice des programmes jeunesse à Olympiques spéciaux Québec.

En effet, ce sont des élèves provenant de 12 écoles primaires et secondaires de la région de Sherbrooke qui ont pu prendre part aux six épreuves d'athlétisme, dont le saut en longueur, le saut en hauteur, le curling et le lancer du javelot.

### Bien plus que du sport

Par ailleurs, cette activité permet aux élèves de sortir de leur zone de confort et de faire de nombreux apprentissages.

«On travaille tout plein de choses au-delà du sport en soi, c'est d'apprendre à prendre l'autobus et à côtoyer d'autres gens dans un milieu qu'on ne connaît pas. Ce sont toutes des choses qu'on travaille en parallèle», souligne Philippe-Antoine Coulombe, enseignant en éducation physique à l'école du Touret.

Le but de cet événement est aussi de favoriser le plaisir et l'activité physique afin qu'ils continuent à être actifs dans la vie de tous les jours.

### Fort engouement

Des enseignants présents ont mentionné que plusieurs de leurs élèves attendaient avec impatience cette journée.

«J'ai un élève qui en parle depuis une semaine à sa titulaire à quel point il a hâte», s'enthousiasme Maryse Godbout, enseignante en éducation physique à l'école primaire du Soleil-Levant.

Léo Lauzon, élève de sixième année, et Gabriel Prince, élève de quatrième année, étaient tous les deux à leur deuxième participation. Bouger et rencontrer de nouveaux amis sont leurs éléments favoris, alors qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de le faire.

Madame Sinclair conclut en avançant qu'elle a de bons espoirs qu'un événement de la sorte se poursuive dans le futur.

## Actualités locales

# Le centre de pédiatrie sociale Main dans la main bonifie ses activités

Par Pascal Faucher, La Voix de l'Est

## Les élèves qui vivaient déjà des difficultés scolaires ont particulièrement souffert de la grève des enseignants de 2023.

C'est dans cette optique que le centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main, à Cowansville en Estrie, double les possibilités de participation à ses activités destinées aux enfants en situation de grande vulnérabilité.

«Dans Brome-Missisquoi, on a été une des régions les plus touchées par la grève», explique la directrice générale Elisabeth Lapointe.

«Les enfants qui ont déjà des difficultés et qui vivent du stress toxique élevé, ça peut faire une entrave à leur capacité d'apprentissage.»

L'aide gouvernementale reçue de 61 000 \$, liée au plan de rattrapage scolaire annoncé par Québec, permet à l'organisme d'embaucher une troisième ressource supplémentaire.

Une travailleuse sociale s'est donc jointe officiellement aux deux éducatrices spécialisées déjà en place afin d'offrir davantage d'ateliers d'aide aux devoirs, de gestion des émotions, de découverte des métiers et d'art-thérapie, entre autres.

Ce faisant, Main dans la main passe de 83 à 213 enfants aidés. Il s'agit de l'organisme qui a reçu le plus important financement en Estrie dans le cadre du plan de rattrapage scolaire, dit Mme Lapointe

Près de 42 millions avaient été réservés en janvier pour des organismes communautaires afin de répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés scolaires et psychosociales.

Le centre de pédiatrie sociale en communauté offre des soins médicaux, de l'accompagnement psychosocial et un milieu de vie avec des activités thérapeutiques, éducatives et sociales.

# Les déclarations d'incidents violents envers le personnel scolaire en hausse en Outaouais

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

**Le calendrier a beau avoir été amputé dans la majorité des écoles de plus de 25 jours en raison des grèves, le nombre d'incidents à caractère violent déclarés par le personnel scolaire en Outaouais – toutes catégories d'emplois confondues – est en hausse significative, du crachat aux morsures en passant par les coups au visage.**

Depuis le début de l'année scolaire, en comptabilisant les données fournies par quatre des principaux syndicats du milieu, un total d'au moins 844 formulaires de déclaration d'événement à caractère violent ont, en date de la fin avril, été remplis par le personnel à la fois enseignant, de soutien et professionnel.

Chaussures lancées, coups de pied, morsure au sang, coups de poing, bousculade, mains mises à la gorge et égratignures, sans compter la violence verbale ou sexuelle: les cas recensés sont multiples.

Uniquement dans le cas du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO-CSQ), dont les 4500 membres sont répartis dans les deux plus grands centres de services scolaires de la région, le nombre de cas signalés a bondi de plus de 50%, passant de 218 pour l'ensemble de l'année scolaire précédente à 329 cette année, en date du 30 avril.

Pour cette catégorie de personnel scolaire, qui regroupe entre autres les éducateurs en service de garde, les secrétaires, les préposés aux enfants handicapés et les techniciens en éducation spécialisée, l'augmentation est particulièrement frappante au CSS des Draveurs (CSSD), où le nombre de déclarations est passé de 163 à 253 pour cette période.

Au CSS des Portages-de-l'Outaouais, le nombre d'événements signalés par le personnel de soutien est passé de 55 à 76.

«Une tendance générale à minimiser»

«Nous observons une tendance générale à minimiser la violence qui est vécue au travail par nos membres. Cette minimisation est, en ce moment, la norme dans le milieu. Il y a un immense travail à faire pour changer les mentalités, notamment pour le personnel de soutien qui

travaille dans les classes spécialisées où on considère presque normal de recevoir des coups, ou de se faire griffer, par exemple», souligne la présidente, Kim Lafleur-Lauriault.

À son avis, «à force de minimiser», on observe une recrudescence à la fois dans la fréquence et l'intensité des comportements à caractère violent déclarés, mais elle précise qu'encore aujourd'hui, la majorité des membres n'ont pas le réflexe de remplir un rapport d'incident.

Il y a une dizaine de jours, alors que la violence en milieu scolaire est une réalité de plus en plus abordée, Le Droit révélait que dans deux écoles primaires de la région ont banni les bouteilles d'eau en acier inoxydable entre leurs murs car elles pourraient, craint-on, «servir de projectiles» en cas de situation de crise. La décision est loin de faire l'unanimité.

Une portion de la réalité... et «une culture à changer»

Dans un sondage de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) réalisé en 2022, près de 80% des répondants de la région avaient dit avoir subi de la violence sous une forme ou une autre au cours de l'année scolaire, rappelle-t-elle. Les résultats d'un récent coup de sonde de ce type seront connus dans les semaines à venir.

Les résultats de cette consultation, plaide Mme Lafleur-Lauriault, viendront d'ailleurs démontrer à quel point les statistiques officielles ne représentent qu'une portion de la réalité. Parmi ses membres ayant répondu au sondage, environ 60% ont admis ne jamais remplir de déclaration d'incident même s'ils en sont victimes.

# Sherbrooke.Info

## Lionel Carmant inaugure une Aire ouverte à Sherbrooke

PAR NICKOLAS BERGERON

SANTÉ MENTALE. Depuis trois ans, l'Aire ouverte de Sherbrooke était déterminée à dénicher un emplacement pour ses activités. La ressource du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, qui vise à soutenir les jeunes de 12 à 25 ans en santé mentale, a finalement inauguré ses locaux, ce lundi (6 mai), en la présence du ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant.

Depuis le 18 mars dernier, les jeunes pouvaient profiter des nouvelles installations de l'Aire ouverte sur le boulevard Jacques-Cartier Nord. « On ne se le cachera pas, la pandémie a été difficile sur la santé mentale de nos jeunes. Mais c'était important pour nous d'offrir plus de services et de faciliter l'accès », raconte M. Carmant, tout en rajoutant que plus de 6000 enfants sont déjà entrés en contact avec les Aires ouvertes à travers le Québec.

Rappelons que ce projet fait partie du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 du gouvernement québécois.

C'est donc dans l'optique d'offrir un service « facile, cohérent et gratuit » que l'Aire ouverte a officialisé sa présence à Sherbrooke. « L'idée est d'éviter le dédoublement des services en agissant comme premier répondant », confie la députée de Saint-François, Geneviève Hébert. Selon ses dires, en 2023, quatre jeunes sur dix au niveau secondaire rapportaient des symptômes d'anxiété ou de dépression, une statistique qui est d'ailleurs plus importante envers les étudiants au cégep ainsi qu'à l'universitaire.

### Une plus grande ouverture

Composée d'infirmières, de psychosociaux, de kinésiologues, de nutritionnistes et de sexologues, l'Aire ouverte de Sherbrooke était active depuis trois ans. « C'était frustrant, car on devait trouver une façon d'approcher les jeunes sans local. Mais maintenant, il y a une meilleure cohésion », fait savoir la sexologue Catherine Bénicy.

L'un des individus qui a déjà fait affaire avec l'Aire ouverte est Abdoulaye Dembélé. Ce dernier, ayant débarqué au Québec en septembre 2023, a fait appel à l'organisme pour « s'adapter » et « résoudre quelques soucis ».

« On m'a aidé à prendre un moment de recul, qui était vraiment nécessaire. [...] Un chez-soi, c'est l'endroit où on pense à nous. Aire ouverte est un chez-soi pour tous les jeunes », livre-t-il avant de recevoir une vague d'acclamations lors de la conférence de presse.

### Enfin un dénouement

L'inauguration de l'Aire ouverte permet dorénavant à cette dernière de prendre davantage contact avec ses jeunes en présentiel. Maintenant que le tout est installé, l'Aire ouverte veut « rejoindre le plus possible sa clientèle et accompagner les jeunes auprès de différentes sources dans la région », avoue la directrice du projet, Annick Bonneville.

# Des écoliers « pacifistes » sont félicités à Matane

Anouk Thebaud | Stagiaire



Les jeunes médiateurs de l'École Bon-Pasteur ont été félicités par l'Institut pacifique. (Photo extraite de Facebook - @École Bon-Pasteur Matane)

## **Les jeunes médiateurs de l'école primaire Bon-Pasteur de Matane se sont distingués à l'échelle provinciale en recevant une mention spéciale par l'Institut pacifique.**

Les élèves ont été applaudis par l'organisme communautaire dans le cadre de la semaine « Fièrement pacifique » organisée du 6 au 10 mai. Ils ont reçu une mention spéciale pour s'être distingués tout au long de l'année. Ils partagent cette reconnaissance avec deux écoles de Montréal.

La mission des jeunes médiateurs est d'aider les élèves en conflit à se calmer, communiquer, s'écouter et finalement, trouver des solutions pacifiques et dans le respect de chacun.

### **Encourager le pacifisme à l'école**

L'école Bon-Pasteur organise de nombreuses activités gratuites pour célébrer la semaine « Fièrement pacifique ». Cette semaine est soutenue par de nombreux partenaires, dont la Chambre des notaires du Québec, la Fondation Jeunes en têtes ou encore le Club des petits-déjeuners.

Jeux, temps d'échange et de discussions, webinaires... Le programme complet des activités est disponible sur le **site Internet de l'Institut pacifique**. Celle-ci s'adresse aux enfants de la maternelle à la 6e année.

Anciennement connu sous le nom de « Centre Mariebourg », l'Institut pacifique est présent dans les écoles de la province pour outiller les enfants en matière de résolution de conflits. Son programme « Vers le pacifique » a même été reconnu par l'UNESCO en 2001.

ICI  RADIO-CANADA

# Le Salon Kinsmen déménage au Centre multisport Fournier

MARC-ANDRÉ LANDRY

Le Salon Kinsmen de Val-d'Or ouvre un nouveau chapitre de son histoire en déménageant ses pénates à l'intérieur du Centre multisport Fournier.

La 54e édition débutera vendredi, en présence de plus de 140 exposants. Le club Kinsmen espère accueillir entre 8000 et 9000 personnes au cours des trois jours du salon.

Pour concrétiser ce déménagement, les Kinsmen ont signé une entente de 15 ans avec la Ville de Val-d'Or et le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB).

Depuis l'arrivée des Foreurs, on était deux à se partager le Centre Agnico-Eagle et l'équipe avait la priorité sur la glace 1, souligne Éric Fortier, responsable de la vente des kiosques au Salon Kinsmen. On était toujours à la merci des séries éliminatoires. Dès que les Foreurs se rendaient en 2e ou en 3e ronde, on devait annuler ou reporter, ce qui nous faisait perdre des exposants. Ça a pris du temps pour vendre le projet à la Ville, mais on est très content. On dit que c'est notre salon 2.0. C'est comme un recommencement pour nous et on est ici pour rester.

Avec ses 41 000 pieds carrés, le Centre multisport Fournier offre une plus grande surface pour le Salon Kinsmen, en plus d'être plus fonctionnel que le Centre Agnico-Eagle. Mais pour pouvoir y aménager le salon, le club a dû garantir à la Ville et au CSSOB que les surfaces sportives seraient protégées.

Le gazon synthétique du terrain de soccer a été retiré et les Kinsmen ont investi plus de 86 000 \$ pour l'achat d'un tapis noir qui recouvre le plancher sur toute la superficie des gymnases.

De plus, tous les véhicules lourds, comme les bateaux, les roulotte ou les voitures, devront être exposés à l'extérieur, dans le stationnement.

On ne peut rien entrer qui pourrait marquer le plancher synthétique, ajoute M. Fortier. On sait que le salon ne présente aucun danger pour le Centre multisport. On travaille avec une entreprise de Montréal qui fait des salons partout au Québec avec le même revêtement de sol. On sait que c'est un tapis très résistant. On a pris toutes les précautions.

À la Ville de Val-d'Or, les autorités se disent rassurées par les mesures de protection qui sont incluses dans le contrat.

Le conseiller municipal Martin Lavoie souligne que la décision de signer cette entente n'a pas été prise à la légère.

C'est un édifice qui se veut sportif et on ne voulait pas priver les citoyens d'activités, explique-t-il. Mais compte tenu de la période de l'année, des horaires habituels et des demandes citoyennes, ça devenait acceptable. Comprendons-nous bien, on ne veut pas que le Centre multisport devienne un centre de foire. Le club Kinsmen utilisait déjà une installation sportive depuis plusieurs années et on pense que cet endroit sera plus adéquat pour les citoyens, mais ça va garder une vocation sportive.

# CSSBF | Des modifications pour le transport à une deuxième adresse

Alex Drouin



Crédit photo : Alex Drouin - Monvicto.com

**Le Centre de services scolaire des Bois-Francis a annoncé quelques changements pour ses élèves quant au transport à une deuxième adresse.**

D'abord, le parent doit faire cette demande avant le 30 juin et à compter de cette année, le parent devra refaire sa demande annuellement.

Mentionnons que les places sont attribuées progressivement et qu'il est donc possible que le parent ait à patienter jusqu'après le 30 septembre pour savoir si son enfant a accès à cette deuxième place.

Dans le cas d'un enfant qui fréquente le préscolaire ou le primaire, les deux parents devront résider dans le même secteur que l'école d'affectation pour profiter de ce service à la deuxième adresse sauf pour le programme d'anglais intensif au primaire.